

DECISION n° 2023-117

Portant sur une convention de mise à disposition d'un espace situé au foyer restaurant l'Oustalet au bénéfice de l'Association ASEPT PACA

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22;

VU la délibération n° 2022-017 certifiée exécutoire le 28 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 17 mars 2023,

CONSIDERANT qu'il est opportun de permettre à l'association ASEPT PACA de réaliser des actions de préventions destinés aux séniors au sein du foyer 3^{ème} âge de la Commune,

DECIDE

<u>Article 1.-</u> De signer une convention de mise à disposition d'un espace « petit salon » au sein du foyer restaurant de l'Oustalet avec l'association ASEPT PACA, sise 152 avenue de Hambourg – 13008 MARSEILLE, pour des actions de prévention Santé à mener pendant les mois de mai et juin pour des ateliers « Nutrition » et « Cap bien être »

<u>Article 2</u>.- La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit au regard de l'objet de l'association qui intervient dans le cadre d'une mission d'intérêt général.

Article 3.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

<u>Article 4.-</u> La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Lambesc, 17 mars 2023

Bernard RAMOND

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence